

Appel à projets — Résidences artistiques 2027–2028

DesPrés — Espace de création Art et Vivant
Sutton (Québec)

Date limite de dépôt : 25 septembre 2026

Réponses transmises : fin janvier 2027

DesPrés — Espace de création Art et Vivant

DesPrés est un milieu de création consacré aux pratiques artistiques contemporaines qui explorent notre relation au vivant. Situé à Sutton, dans les Cantons-de-l'Est, DesPrés offre un temps et un espace de recherche au cœur d'un vaste pré de sept acres, propices à l'expérimentation, à l'écoute des territoires et au développement de démarches sensibles et situées.

Nous accueillons des artistes professionnel·les de toutes les disciplines souhaitant approfondir une recherche, développer une œuvre ou expérimenter de nouvelles formes de création en dialogue avec les territoires, les communautés, les cycles, les matières et les écosystèmes.

Les résidences

DesPrés accueille des résidences dans toutes les disciplines artistiques. Les artistes et les collectifs sont invités à proposer un projet de résidence pour la période du 1er avril 2027 au 31 mars 2028.

Les pratiques en théâtre, danse, musique, arts visuels, littérature, cirque, performance, cinéma, arts numériques, ou toute autre pratique artistique contemporaine sont les bienvenues.

Durée des résidences

1 à 2 semaines

Espaces de travail

- deux studios de création
- parc de sept acres et sentiers
- espaces extérieurs de recherche ([lien vers photos](#))

Hébergement

Maison partagée comprenant trois chambres, une cuisine et un salon, adaptée aux séjours en solo ou en petite équipe.

Les artistes sont invités à présenter leur projet en précisant leurs intentions, leurs besoins et leurs contraintes. Les modalités d'accueil (durée, cachet et accompagnement) seront déterminées avec chaque équipe retenue.

Un cachet artistique est prévu pour les résidences. Les honoraires sont établis en fonction des barèmes des associations professionnelles reconnues et varient selon la durée de la résidence, la nature du projet et les capacités financières confirmées au moment de l'accueil.

Vision artistique — Art et Vivant

DesPrés soutient des démarches qui envisagent le vivant comme partenaire de création.

Les projets peuvent notamment explorer :

- notre relation aux milieux naturels, aux écosystèmes humains et autres qu'humains;
- la matérialité, les cycles et les temporalités;
- les liens entre corps, territoires, récits et communautés;
- les pratiques in situ, interdisciplinaires ou écosensibles;
- les formes de co-création et de recherche ancrées dans un lieu.

Ces axes demeurent ouverts. Nous accordons avant tout une attention à la qualité artistique des propositions, à la justesse des relations qu'elles développent avec les milieux qu'elles habitent et à leur potentiel d'ouvrir de nouvelles façons d'entrer en relation avec le vivant.

Partage avec le public

Chaque résidence est pensée comme une occasion de rencontre. Elle se conclut par une sortie de résidence, une présentation publique, un fragment de recherche, une étape de travail ou toute autre forme de partage adaptée à la démarche artistique. Selon les projets, cette rencontre pourra être accompagnée d'une activité de médiation ou d'un atelier public. Ces modalités seront définies avec les artistes dans le respect de leur processus de création.

Volet spécifique — Bourses de création

En complément des résidences ouvertes à toutes les disciplines, DesPrés offrira trois bourses de création de 1 750 \$.

Chaque bourse comprend également une résidence de trois semaines.

Ces bourses sont réservées aux projets en :

- arts visuels;
- littérature;
- cirque.

Critères de sélection

Les projets seront évalués par un comité artistique selon :

- la qualité de la démarche artistique et sa résonance avec la vision Art et Vivant de DesPrés;
- la cohérence et la clarté du projet;
- la pertinence du moment de résidence dans le processus de création;
- la relation proposée avec le territoire, le vivant et, lorsque pertinent, la communauté;
- le potentiel de développement du projet.

Pour déposer un projet

Le dossier devra comprendre :

- une description du projet et de la démarche artistique (maximum 600 mots);
- l'état d'avancement du projet;
- les besoins techniques et spatiaux;
- une biographie de l'artiste ou du collectif;
- tout autre élément pertinent à l'évaluation.

Des liens vers des images, vidéos, extraits sonores ou textes peuvent être joints au dossier, dans un maximum de deux pages additionnelles.

👉 Formulaire et modalités de dépôt : <https://espacedespres.ca/artistes/#appel>

✉ info@espacedespres.ca